



Janvier 2011

## 🔗 POLITIQUE DES PÔLES

- *Résultats enquête* > La moitié des projets aboutis des pôles ont permis de réaliser de nouveaux produits ou de nouveaux procédés
- *Usines à projets* > Les pôles et les ministères réfléchissent ensemble à l'« usine à projets », leur cœur de métier
- *Plates-formes d'innovation* > 13 plates-formes d'innovation sélectionnées lors du premier appel à projets FUI
- *Normalisation* > De nouveaux correspondants « normalisation » pour les pôles
- *Projets des Pôles* > Les projets aidés des pôles de compétitivité : du nouveau !
- *Zoom investissements d'avenir* > Appels à projets IRT et IEED : de nouvelles échéances
- *Zoom investissements d'avenir* > Appel à projets R&D structurants : des précisions
- *Zoom investissements d'avenir* > Projets R&D structurants des investissements d'avenir et projets de R&D du FUI : quelles différences ?
- *Zoom investissements d'avenir* > Plates-formes mutualisées d'innovation : 46 projets reçus lors de l'appel à manifestation d'intérêt
- *Zoom investissements d'avenir* > Le calendrier des principales mesures du programme d'investissement d'avenir liées aux pôles de compétitivité

## 🔗 ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

- *Stratégie* > La politique européenne des clusters

## 🔗 INTERNATIONAL

- *Partenariats européens* > 12 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « partenariat technologique européen »
- *Partenariats internationaux* > 2<sup>e</sup> symposium franco-qubécois : 26 accords de partenariats ont été conclus
- *Veille* > La DGCIS publie l'étude sur les « clusters » canadiens
- *Veille* > Les "clusters" mondiaux dans le domaine des écotecnologies : enseignements, perspectives et opportunités

## 🔗 LES PÔLES EN ACTION

### FOCUS PROJET ABOUTI

- *Véhicule du futur* > Vetess : des systèmes embarqués plus fiables pour les véhicules

### VIE DES PÔLES

- *Bilan* > Le label « Entreprise innovante des pôles » (EIP) porte ses premiers fruits
- *Partenariat interpôles* > CORP, l'interpôle Capénergies, Optitec, Risques et Pégase, donne le coup d'envoi aux croisements technologiques et applicatifs en région PACA
- *Ressources humaines* > Le pôle de compétitivité S2E2 soutient l'innovation managériale
- *Ouverture à l'international* > Les pôles mécaniciens français poursuivent leur ouverture à l'international

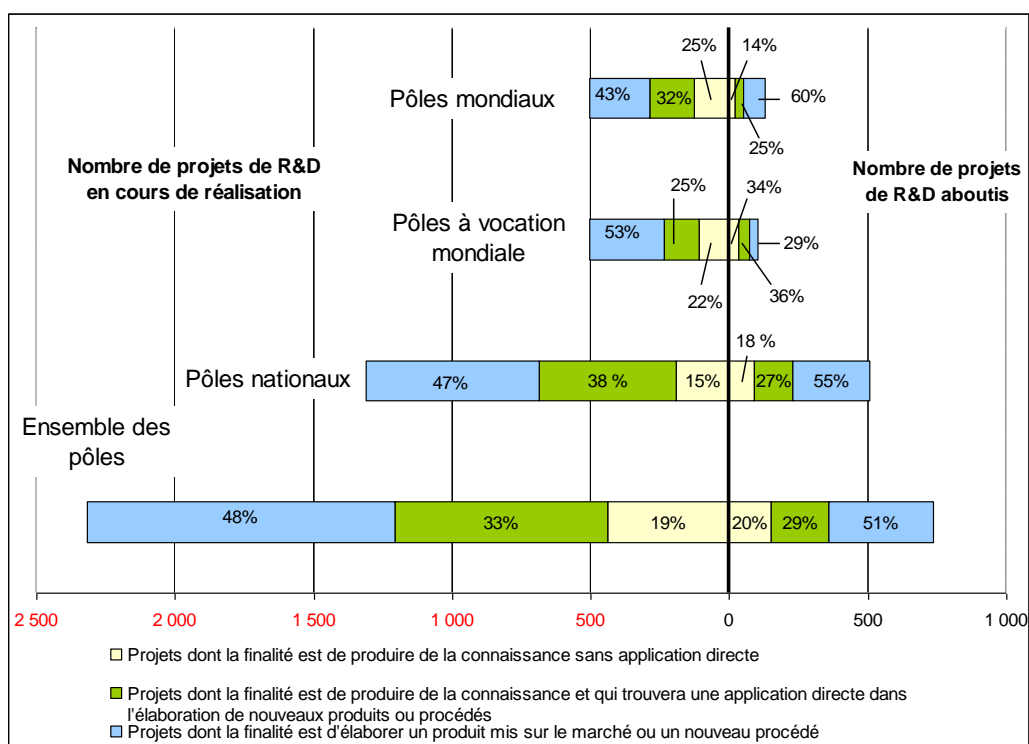
▪ RÉSULTATS ENQUETE

## La moitié des projets aboutis des pôles ont permis de réaliser de nouveaux produits ou de nouveaux procédés

C'est un des constats que tire la DGCIS dans le nouveau « 4 pages » qu'elle vient de publier, suite à l'enquête menée en 2010 auprès des pôles de compétitivité.

### Les projets des pôles sont principalement tournés vers le marché

Ainsi, fin 2009, plus de 700 projets de R & D des pôles avaient abouti, tout mode de cofinancement confondu. La moitié de ces projets ont permis l'introduction sur le marché de nouveaux produits ou la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication.



29 % de ces projets visaient à produire de la connaissance en vue d'élaborer de nouveaux produits ou procédés et 20 % de la connaissance pure sans application commerciale directe.

Par ailleurs, plus de 2 300 projets de R&D étaient en cours de réalisation. Leur finalité était tout à fait comparable à celle des projets aboutis.

D'autres indicateurs suivis les années précédentes sont également présentés dans cette étude. Les tableaux de bord statistiques des pôles seront prochainement publiés sur le site compétitivité.

 Voir aussi

 [Le « 4 pages » de la DGCIS sur les pôles de compétitivité](#)

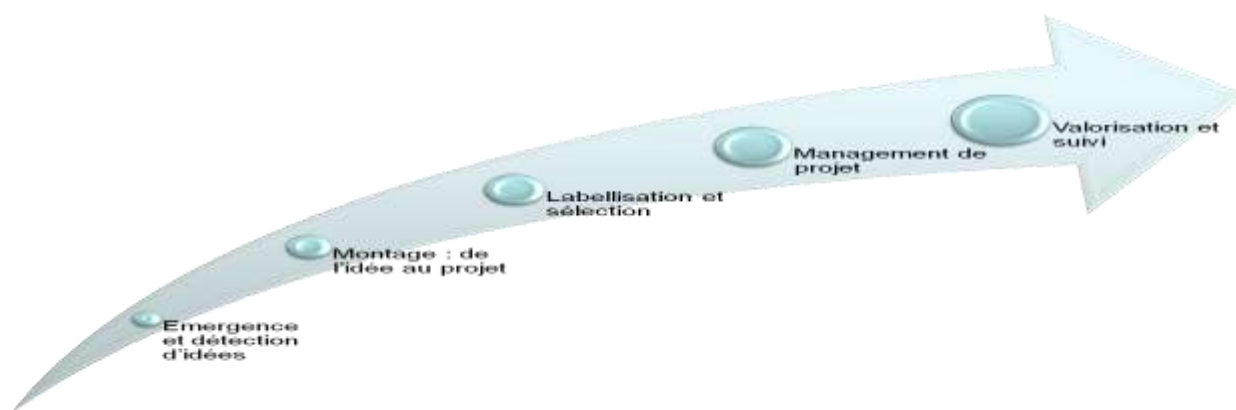
## Les pôles et les ministères réfléchissent ensemble à l'« usine à projets », leur cœur de métier

L'un des objectifs premiers fixés par les pouvoirs publics aux pôles de compétitivité a été le développement de l'innovation au travers de l'élaboration de projets collaboratifs stratégiques de recherche et de développement (R&D).

Cette activité de R&D collaborative, cœur de la dynamique des pôles de compétitivité et communément appelée « usine à projets », est une priorité constante de la politique des pôles. Elle fait l'objet de mesures d'accompagnement public conséquentes. Elle est la première en termes de mobilisation des ressources humaines des structures de gouvernance des pôles, qui y consacrent en moyenne un tiers de leurs ressources humaines.

### Un atelier de travail sur « l'usine à projets »

En octobre 2010, un atelier thématique avait été organisé sur ce sujet par la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), pour le compte du groupe de travail interministériel (GTI) qui anime la politique nationale des pôles. [Voir lettre d'information des pôles du mois de novembre 2011.](#)



### Des pratiques diverses révèlent un besoin de mutualisation

Des présentations et des échanges fructueux de cet atelier, il ressort que de nombreux pôles ont mis en place des procédures rigoureuses et efficaces pour gérer leur « usine à projets ». Les pratiques développées sont diverses et révèlent un besoin d'échanges et de mises en commun d'informations, voire de mutualisation de « bonnes pratiques » : certains pôles de compétitivité pourraient ainsi s'inspirer des méthodes mises en œuvre par d'autres pôles : c'est le cas notamment des pôles récemment labellisés, dont les processus allant de l'émergence à la valorisation du projet sont moins aboutis,

### La nécessaire poursuite des réflexions entre les pôles et les ministères

Les réflexions engagées lors de cette journée entre les pôles de compétitivité et les ministères vont se poursuivre au sein de groupes de travail spécifiques avec quelques pôles volontaires, afin notamment de mieux coordonner les différentes phases d'évaluation menées successivement par les pôles de compétitivité et l'État.

 Voir aussi

 [Les présentations effectuées lors de l'atelier thématique](#)



## 13 plates-formes d'innovation sélectionnées lors du premier appel à projets FUI

13 projets de plates-formes d'innovation ont fait l'objet d'une décision d'aide d'État pour un montant global de 30,5 millions d'euros financé dans le cadre du premier appel à projets du fonds unique interministériel (FUI).

Ces décisions ont fait l'objet de conventions. Le premier appel à projets « plates-formes d'innovation » avait été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2008. 86 dossiers de présélection avaient été déposés et parmi eux, 35 projets avaient été présélectionnés par les ministères en charge de cette mesure.

Des exemples de projets de plates-formes d'innovation aidés dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets seront prochainement consultables sur le [site Internet compétitivité](#). D'ores et déjà, le projet « [Bioraffinerie recherche innovation \(BRI\)](#) », [plate-forme d'innovation dédiée à la transformation et à la valorisation des matières agricoles à usage non alimentaire](#), est consultable dans la base de données des projets aidés.

### Voir aussi

-  [Des exemples de plates-formes d'innovation](#) (base de données projets aidés)
-  [Les plates-formes d'innovation](#)

## De nouveaux correspondants « normalisation » pour les pôles

La normalisation constitue un formidable outil d'intelligence économique qui permet non seulement d'exercer une veille technologique active, mais aussi de promouvoir la diffusion des innovations, voire de protéger des acquis.

### Pourquoi l'innovation et la normalisation sont-elles complémentaires ?

Innovation et normalisation sont souvent opposées, à tort, selon l'idée réductrice qu'une innovation est destinée à rester la propriété privée de son auteur. Bien au contraire, la normalisation facilite le développement de l'innovation dès lors qu'elle constitue un élément clé des stratégies de mise sur le marché et du raccourcissement du cycle entre les pionniers et le marché de masse.

### La convention DGCIS-AFNOR pour sensibiliser les pôles à la normalisation

A cette fin, la DGCIS avait souhaité que des collaborations plus étroites se mettent en place entre le système français de normalisation et les pôles de compétitivité. Elle a signé le 30 octobre 2007 une [convention avec AFNOR](#) afin de sensibiliser les pôles à la normalisation, en tant que véritable outil de veille technologique et vecteur de diffusion des innovations, qui peut leur permettre de mieux positionner leurs innovations sur les marchés. Au mois de mai 2010, le programme, objet de cette convention, a été prolongé de 18 mois, jusqu'au 31 octobre 2011.



### Des services dédiés aux pôles

Cette convention propose des services dédiés aux pôles, notamment un point de contact privilégié, des séminaires de présentation des enjeux de la normalisation, un diagnostic normatif leur permettant d'identifier, sur les projets qu'ils mènent, les travaux de normalisation déjà existants ou en cours de préparation.

### De nouveaux correspondants normalisation pour aider les pôles

L'AFNOR vient de publier une nouvelle liste de correspondants normalisation destinée à sensibiliser les pôles à l'intérêt stratégique de la normalisation pour promouvoir et protéger l'innovation.



### Voir aussi

-  [La liste des correspondants « normalisation des pôles](#)
-  [Le dossier sur les pôles et la normalisation](#)

## Les projets aidés des pôles de compétitivité : du nouveau !

Le site Internet des pôles de compétitivité contient une base de données recensant des exemples de leurs projets de R&D aidés dans le cadre des appels à projets du fonds unique interministériel (FUI).

Cette base va désormais s'enrichir progressivement en proposant de consulter des exemples :

-  De plates-formes d'innovation aidées dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets (FUI)
-  De partenariats aidés dans le cadre de l'appel à projets « partenariat technologique européen (2010) »

 Voir aussi

 [Les projets aidés](#)




## Appels à projets IRT et IEED : de nouvelles échéances

Les annexes permettant de répondre aux appels à projets dédiés aux instituts de recherche technologique (IRT) et aux instituts d'excellence pour des énergies décarbonées (IEED) et ainsi que le règlement financier ont été publiées.



Les réponses sont attendues **le 31 janvier 2011** pour le document principal et le **12 février 2011** pour les documents financiers (annexes B, C, D). La transmission des lettres d'engagement est attendue pour le **11 mars 2011**. D'autres modifications étant susceptibles d'intervenir, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites Internet traitant de ces sujets.

 Voir aussi

-  [Le dossier IRT](#)
-  [Le dossier IEED](#)
-  [Le site Internet ANR](#)

## Appel à projets R&D structurants : des précisions

Le premier appel à projets de R&D structurants est en cours.



La sélection des projets sera organisée en continu jusqu'au 15 janvier 2012, date de clôture de ce premier appel à projets. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier en ligne dans l'espace dédié sur le [site Internet d'Oséo](#), opérateur de la mesure. Une première présélection des projets sera organisée **fin février 2011** sur la base des dossiers expertisés à cette date.

 Voir aussi

 [Le dossier projets de R&D structurants](#)


## Projets R&D structurants des investissements d'avenir et projets de R&D du FUI : quelles différences ?



Le soutien aux projets de R&D structurants et aux projets de R&D du fonds unique interministériel (FUI) a été conçu dans une même logique de renforcement des travaux collaboratifs des acteurs des pôles.

Les projets de R&D structurants se distinguent cependant sur trois points :

- **Les objectifs et l'ambition** : les projets de R&D structurants sont des projets collaboratifs ayant vocation à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles. Par leur ambition, ils visent à renforcer les positions des entreprises sur les marchés porteurs, en confortant ou construisant des relations collaboratives pérennes entre industries, services et organismes de recherche.
- **La taille des projets**, l'assiette des dépenses des projets de R&D structurants sera comprise entre 8 et 50 M€. Il s'agira d'une manière générale de plus gros projets que ceux financés par le FUI, car plus structurants et faisant collaborer, *a priori*, davantage de partenaires.
- **Les outils de financement** : les projets de R&D structurants seront financés par l'État par l'intermédiaire de subventions et d'avances remboursables. Le travail d'ingénierie financière sera conduit par Oséo, opérateur de la mesure.

 Voir aussi

➤ [Le dossier sur les projets structurants de R&D](#)

## Plates-formes mutualisées d'innovation : 46 projets reçus lors de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt a permis de recueillir 46 projets.



Le nombre de projets recueillis démontre l'intérêt des pôles et de leurs membres pour cette action. Ces projets témoignent également d'une grande diversité, tant en termes de thématiques abordées que de régions concernées.

L'analyse de ces projets doit désormais permettre de finaliser le cahier des charges de l'appel à projets et d'apporter de premiers éléments de cadrage aux porteurs de projets et à leurs partenaires.

Des auditions ponctuelles de candidats seront organisées à partir du mois de février 2011, à l'initiative du comité de pilotage et en tant que de besoin, pour approfondir certains aspects complexes des projets et répondre aux questions sous-jacentes. Les membres du comité de pilotage recevront également tout porteur de projets qui en fera la demande au cours des prochains mois.

L'appel à projets sera lancé à partir de février 2011.

 Voir aussi

➤ [Le dossier PFMI](#) et les [réponses aux questions formulées](#) (FAQ) lors de l'appel à manifestation d'intérêt.

## Le calendrier des principales mesures du programme d'investissement d'avenir liées aux pôles de compétitivité

 [Consulter le calendrier](#)



Pour toute question relative aux investissements d'avenir, voir aussi le site Internet du Commissariat général aux investissements <http://investissement-avenir-gouvernement.fr>

### REPÈRES

**1**  
**million**



C'est le nombre de documents consultés sur le site Internet [www.competitivite.gouv.fr](http://www.competitivite.gouv.fr) durant l'année 2010.

### ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

## La politique européenne des clusters

### Le fondement de la politique européenne des clusters

La nécessité d'orienter les politiques européennes vers l'excellence, en vue de faciliter l'émergence de clusters de classe mondiale a été définie à travers :

-  La communication de la Commission européenne « *Vers des clusters de classe mondiale dans l'Union européenne: mise en œuvre d'une stratégie d'innovation élargie* »
-  Les conclusions du Conseil compétitivité adoptées sous la présidence française en 2008.

Dans sa communication « *Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation* » du 28 octobre 2010, la Commission européenne a pris l'engagement de mettre en place une nouvelle stratégie européenne dans le domaine des clusters. Une communication sur ce thème est attendue pour le deuxième semestre 2011 pour permettre une meilleure gestion et une mise en cohérence des politiques européennes en faveur des clusters. Une consultation devrait la précéder.

### La mise en œuvre de cette politique, autour de cinq initiatives

La politique européenne des « clusters » mise en œuvre par la DG Entreprises de la Commission européenne se décline en cinq initiatives en matière d'expertise, de coopération, de soutien à la gouvernance, d'observatoire européen et enfin autour de thématiques telles les industries éco-innovantes et les biotechnologies

 Voir aussi

-  [Les cinq initiatives de la politique européenne des « clusters »](#)

#### ▪ PARTENARIATS EUROPÉENS

## 12 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « partenariat technologique européen »

Douze projets sont finalement retenus dans le cadre de l'appel à projets « partenariat technologique européen ».

Neuf projets sont portés par les pôles de compétitivité [Cap Digital](#), [Lyonbiopôle](#), [Mer PACA](#), [Move'o](#), [Optitec](#), [Pegase](#), [Systematic](#), [Techtera](#) et [Vitagora](#) et trois par la Fondation Sophia Antipolis, le Centre technique des industries mécaniques (CETIM) et OSEO Innovation.

Des exemples de projets aidés sont publiés dans la base de données « projets aidés des pôles » sur le site [www.competitivite.gouv.fr](http://www.competitivite.gouv.fr). Les deux premiers projets présentés concernent le projet **Euromatière** des pôles [Techtera](#), [Axelera](#) et [Plastipolis](#) puis celui de la Fondation Sophia Antipolis associée aux pôles [Capénergies](#) et [Derbi](#). Cette base de données sera progressivement complétée.

Lancé par la DGCIS le 8 avril 2010, l'appel à projets « partenariat technologique européen » a reçu un accueil très favorable puisque vingt trois dossiers ont alors été déposés. Ces projets devaient porter sur l'accompagnement des PME primo accédantes aux programmes européens de R&D comme le 7<sup>e</sup> PCRDT et les programmes qui en sont proches comme les Eranets, le CIP, mais aussi le programme Interreg IV. Il répondait à un double objectif : améliorer la participation des PME des pôles aux programmes communautaires et favoriser la création de réseaux entre PME françaises et PME d'autres États membres.

#### ▪ PARTENARIATS INTERNATIONAUX

## 2<sup>e</sup> symposium franco-qubécois : 26 accords de partenariats ont été conclus

Pas moins de 26 accords de partenariats technologiques, industriels et commerciaux ont été signés lors du 2<sup>e</sup> Symposium franco-qubécois qui s'est tenu en France du 24 au 26 novembre 2010.

Ils concernent les secteurs de l'aéronautique et de l'espace, la nutrition, les biotechnologies, les textiles techniques. Par ailleurs, plus de 70 projets franco-qubécois issus du 2eme Symposium sont actuellement à l'étude.



Copyright : Ministère Économie, Finances, Industrie. Christine Lagarde, ministre de l'Économie, M. Jean Charest, Premier Ministre québécois en présence des partenaires signataires des accords

 Voir aussi

 [Les différents accords de partenariats](#)




▪ VEILLE

## La DGCIS publie l'étude sur les « clusters » canadiens

L'étude sur les « clusters » canadiens réalisée à la demande de la DGCIS a permis d'identifier plus de 70 « clusters » canadiens, de mettre en évidence l'organisation des systèmes d'innovation au Canada, les typologies de « clusters », le rôle des États au niveau fédéral et provincial sur la politique d'innovation.

Pour 24 d'entre eux, elle a également permis de caractériser leurs gouvernances, leurs stratégies et leurs modalités d'actions, les services proposés, l'intégration dans les réseaux internationaux et l'ouverture à des collaborations avec les pôles de compétitivité français.

 Voir aussi












-  [Le résumé de l'étude](#)
-  [L'étude complète \(2 Mo\)](#)
-  [Toutes les études de comparaison internationales](#)

▪ VEILLE

## Les "clusters" mondiaux dans le domaine des écotecnologies : enseignements, perspectives et opportunités

Réalisée pour doter les pôles de compétitivité d'un outil de connaissance des principaux pôles ou "clusters" mondiaux dans le domaine des écotecnologies, cette étude décrit leurs typologies, leurs stratégies, la nature des soutiens financiers, les moyens de valorisation de la recherche, la croissance de leurs écosystèmes.

Elle a été réalisée pour le compte du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) en 2009.

-  [L'étude complète](#) (319 pages, 13 Mo)
-  [La synthèse](#) (13 pages, 623 ko)
-  [L'étude fractionnée et les 8 monographies :](#)
  -  [CleanTech de San Diego, États-Unis](#) (25 p., 2Mo)
  -  [Lahti, Finlande](#) (23 p., 1,4 Mo)
  -  ["cluster" eau Israël](#) (24 p., 1,5 Mo)
  -  [l'EnviroLink Northwest, Royaume-Uni](#) (26 p., 1,6Mo)
  -  [K-RIP, Japon](#) (22 p., 1,6 Mo)
  -  [Massachusetts Clean Energy Centre, États-Unis](#) (20 p., 1,1 Mo)
  -  [Oresund Environment Academy, Danemark et Suède](#) (21 p., 1,2 Mo)
  -  [Solar Valley Mitteldeutschland, Allemagne](#) (24 p., 1,3 Mo)

## FOCUS PROJET ABOUTI

▪ VÉHICULE DU FUTUR

### Vetess : des systèmes embarqués plus fiables pour les véhicules



Copyright : Université de Haute Alsace

Le projet Vetess (Vérification de systèmes embarqués VEhicules par génération automatique de TESTs à partir de Spécifications) labellisé par le [Pôle Véhicule du Futur](#), a bénéficié d'une subvention dans le cadre du 5<sup>e</sup> appel à projets du fonds unique interministériel.

#### Des systèmes embarqués plus fiables grâce à des tests en continu

Ce projet s'inscrit dans le contexte de la conception de systèmes embarqués dans les véhicules. Il s'agit de concevoir et mettre en œuvre automatiquement une série de tests de vérification concernant les composants de ces systèmes lors de la conception d'un véhicule. Aujourd'hui, la génération de tests est réalisée manuellement par des experts sur la base de spécifications textuelles : aucune continuité n'est donc assurée.

 Voir aussi

 [Le projet Vetess](#)





## VIE DES PÔLES

▪ BILAN

### Le label « Entreprise innovante des pôles » (EIP) porte ses premiers fruits

Six mois après sa création, un premier bilan positif de cette action nationale est dressé :



-  44 pôles de compétitivité signataires, au 27 janvier 2011
-  8 pôles actifs pour la labellisation de leurs PME
-  39 labels décernés en 2010 (22 par le pôle [Systematic](#), 15 par [SCS - Solutions Communicantes Sécurisées](#), 2 par [Capénergies](#))
-  4 levées de fonds finalisées (4 millions d'euros en cumulé)

Pour illustrer ce bilan, 2 pôles témoignent sur la mise en œuvre du label :

**Jean-Noël de Galzain, pôle Systematic, porte-parole du label Entreprise Innovante des Pôles au sein de Polinvest**

*La mise en place du label EIP a permis au pôle Systematic de renforcer les liens avec les investisseurs autour de nos PME membres, et de compléter les services de notre programme « Ambition PME ». Les PME sont ainsi encore mieux valorisées auprès de la communauté financière qui s'implique directement dans le processus de labellisation. Deux sessions de labellisation ont été organisées cette année et nos 22 entreprises lauréates ont pu rencontrer une cinquantaine d'investisseurs lors de notre journée « Ambition PME » au mois de novembre dernier. Le label EIP est une action nationale qui va montrer à la communauté des investisseurs que beaucoup d'entreprises innovantes à fort potentiel se trouvent dans les pôles de compétitivité où elles bénéficient entre autre de notre expertise, mais aussi d'un réseau qui facilite leurs relations avec les grands groupes et leur développement à l'international.*

*L'accompagnement est un point clé du succès du label, tant auprès des financeurs que des chefs d'entreprises. Les entreprises sont ainsi mieux armées pour convaincre les financeurs potentiels d'entrer dans leur capital.*

Le label *Entreprise Innovante des Pôles* répond aux besoins de notre pôle d'offrir à nos PME membres des alternatives pour le financement de leur développement. Pour accélérer la mise en place du programme de labellisation, notamment la phase de l'accompagnement, fédérer plus d'investisseurs et disposer d'un vivier de PME plus important à leur présenter, nous avons décidé de mutualiser notre action avec d'autres pôles actifs sur la région Normandie : Filière Equine, Mov'eo et Nov@log. Ensemble, nous avons d'ores et déjà constitué notre comité de labellisation et l'appel à candidatures auprès de nos PME respectives a été lancé mi-décembre. Nous avons également initié un appel d'offres pour identifier les professionnels qui seront sollicités pour l'accompagnement de nos PME. Nous serons donc prêts à décerner nos premiers labels EIP au mois de mars prochain.

Le label « **Entreprise Innovante des Pôles** » a été lancé le 3 juin 2010 sous l'égide du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Il a pour objectif d'aider les entreprises innovantes à potentiel, fortement impliquées dans les projets de R&D des pôles de compétitivité, à mobiliser les investisseurs privés dans le financement de leur croissance, dès leur phase d'amorçage. Agissant comme un effet de levier du financement privé, le Label permet d'accroître la visibilité puis l'audience des TPE et PME les plus prometteuses dans l'écosystème des pôles de compétitivité auprès des « business angel »s et des fonds d'investissement.

**Polinvest** donne accès aux pôles signataires à un extranet sécurisé diffusant de la documentation et mutualisant les pratiques mises en place par les pôles précurseurs. Pour rejoindre les pôles signataires de la charte nationale du label *Entreprise Innovante des Pôles* et mettre en place le programme de labellisation de vos PME :

## Contact

✉ Aude Marty [a.marty@polinvest.org](mailto:a.marty@polinvest.org) ou 01 49 27 56 26  
Jean-Noël de Galzain [jn.degalzain@polinvest.org](mailto:jn.degalzain@polinvest.org) ou 01 53 42 12 90

## Voir aussi

- ✉ Accompagnement des PME des pôles [www.polinvest.org](http://www.polinvest.org)
- ✉ Coordination du label : [www.entreprise-innovante-des-poles.com](http://www.entreprise-innovante-des-poles.com)

## ▪ PARTENARIAT INTERPÔLES

### **CORP, l'interpôle Capénergies, Optitec, Risques et Pégase, donne le coup d'envoi aux croisements technologiques et applicatifs en région PACA**

Le 13 décembre 2010 à Marseille, quatre pôles de compétitivité Capénergies, Optitec, Risques et Pégase ont signé une convention de partenariat originale.



B. Besnainou (pôle Capénergies), R. Biagioni (pôle Risques), J.-Y. Longère (pôle Pégase), K. Mirochnitchenko (pôle Optitec)  
Copyright MT

En effet, l'objectif de cette convention est d'accroître l'impact de ces quatre pôles de compétitivité sur le développement technologique, industriel et économique de la région, notamment par des croisements technologiques et applicatifs. En effet, ce ne sont plus uniquement les technologies mais également les applications et les usages qui génèrent le développement des produits et services. Ces deux leviers feront, demain, la croissance des membres des pôles. Chaque pôle mettant à disposition de l'interpôle CORP son ou ses meilleurs outils, chacun des 4 pôles disposant de ce fait, dans les domaines mutualisés, et sans investissement particulier, de ce qui se fait de mieux. Cette nouvelle vision globale doit se conjuguer avec le déploiement d'un écosystème d'innovation et de R&D favorable aux acteurs industriels et académiques du territoire, visible au niveau national et européen.

L'interpôle CORP est ainsi au cœur d'un dispositif collaboratif. Les quatre pôles de compétitivité souhaitent mutualiser différents services pour leurs membres et les porteurs de projets. Ils ont pour cela défini six thématiques permettant de mettre en commun des moyens administratifs, une « usine » à projets, un accompagnement des entreprises, une meilleure visibilité à l'international, des efforts en matière d'emploi, de formation, de responsabilité sociale des entreprises et enfin de communication. Ils espèrent ainsi générer de la croissance et de la R&D pour l'ensemble des membres des pôles.

La présence de M. Gilles Barsacq, secrétaire général pour les Affaires régionales (SGAR) de la région PACA et de Dominique Chevereau, responsable du service développement économique et innovation à la DIRECCTE PACA souligne l'intérêt pour les représentants de l'État en région, de soutenir de telles initiatives et de leur apporter des solutions.

#### ▪ RESSOURCES HUMAINES

### Le pôle de compétitivité S2E2 soutient l'innovation managériale

Le pôle S2E2 est le pôle de référence des technologies « intelligentes » de l'électricité. Il s'investit dans le champ des ressources humaines, avec la réalisation d'un audit portant sur les besoins de recrutement des PME du pôle.



Copyrights : © S2E2

Les résultats et pistes d'actions ont été présentés aux adhérents, le 16 décembre dernier à Orléans.

La conduite d'une véritable politique de ressources humaines constitue un avantage concurrentiel certain pour les entreprises, et contribue directement à leur capacité d'innovation et à leur compétitivité. C'est pourquoi, dans son rôle d'accompagnateur, le pôle de compétitivité S2E2 s'est saisi des problématiques ressources humaines des PME adhérentes.

#### Un audit des besoins de recrutement

En novembre 2009, un groupe de travail « Ressources humaines » s'est créé au sein du pôle, à l'initiative d'entreprises adhérentes. Elles ont ensemble identifié plusieurs problématiques partagées en matière de RH : la conduite du processus de recrutement, les difficultés à recruter des salariés très qualifiés et à fidéliser ces personnels en poste.

Avec l'appui du pôle S2E2, le groupe de travail s'est orienté vers un traitement collectif de ces problématiques. Pour cela, il a fait réaliser un audit des besoins et pratiques en matière de recrutement, auprès d'une quarantaine de membres de S2E2 répartis sur l'ensemble du territoire de la région Centre.

Présenté en décembre aux adhérents, l'audit dresse un état des lieux très concret des préoccupations des PME : évaluation des candidats au-delà de leurs seules compétences technologiques, motivation des jeunes ingénieurs à s'engager dans les PME...). Il préconise aussi un véritable plan d'actions afin de tirer collectivement le meilleur parti du réseau S2E2. La mise en œuvre des premières actions interviendrait dès le début 2011, après validation par le Conseil d'administration de S2E2.

L'audit, financé en grande partie par la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Centre, a été mené par le Centre d'Étude et de Recherche en Management de Touraine (CERMAT).



➡ Catherine Zuber, animatrice réseau S2E2, [czuber@touraine.cci.fr](mailto:czuber@touraine.cci.fr)

## Les pôles mécaniciens français poursuivent leur ouverture à l'international

En créant la plate-forme Mécafuture-fr en 2007, les pôles de compétitivité dédiés à la mécanique [Arve-Industries](#), [Materalia](#), [Pôle Nucléaire Bourgogne](#), [EMC2](#), [Microtechniques](#), [Plastipolis](#), [ViaMéca](#) et le « cluster » Gospi avaient pour ambition de constituer une plate-forme française qui soit l'interface de la plate-forme technologique européenne Manufacture.



21/04/2010 : Signature de l'accord de coopération entre le pôle ViaMéca et le Kompetenznetz INPLAS sur la Foire de Hanovre Copyright : ViaMéca

Ils envisageaient ainsi de contribuer au développement de synergies au plan national et à la visibilité des pôles à l'international. Des exemples concrets viennent illustrer les efforts déjà entrepris pour satisfaire ces objectifs.

### Un partenariat franco-allemand initié lors de la foire de Hanovre en 2010...

La Foire de Hanovre qui s'est tenue du 19 au 23 avril dernier a donné l'occasion à cinq pôles de Mécafuture-fr de proposer des rencontres de partenariats technologiques à leurs membres (entreprises, laboratoires, centres techniques). Initiées dans le cadre de la convention DGCIS-Ubifrance, ces rencontres avaient pour objectif de développer les partenariats technologiques franco-allemands, notamment avec les pôles de compétitivité allemands « Kompetenznetze », et les instituts « Fraunhofer » qui sont de grands centres de recherche allemands organisés par thématique à l'image des Instituts Carnot français.

Au programme de ces rencontres, quatre groupes de travail technologiques se sont réunis autour des thématiques des matériaux, des procédés avancés de fabrication, de l'ingénierie de surfaces, de la mécatronique, des systèmes intelligents et de la robotique. Des rendez-vous individuels ciblés ont également été organisés avec les partenaires allemands pour favoriser l'émergence de projets communs, notamment en vue des prochains appels à projets européens. Profitant de l'occasion, le pôle ViaMéca avait, pour sa part, finalisé son partenariat avec le Kompetenznetz Inplas, pôle allemand dédié au traitement de surface par plasma (photo).

### ...reconduit en avril 2011

Les pôles de Mécafuture-fr ont décidé de renouveler l'organisation de ces rencontres du 4 au 7 avril 2011 dans le cadre de l'année de la France, pays partenaire de la Foire de Hanovre. Les thèmes des nouveaux groupes de travail ont d'ores et déjà été identifiés : procédés robotisés, nouveaux matériaux et procédés liés au transport.

2011 sera ainsi l'occasion d'une visibilité accrue des pôles de Mécafuture-fr sur le salon industriel n°1 au monde, en présence du président de la République française et d'un partenariat encore plus concret avec les pôles et instituts de recherche allemands rencontrés en 2010.

### Un partenariat mené dans le cadre de la convention DGCIS-Ubifrance

Ce partenariat franco-allemand s'inscrit dans la programmation 2011 des actions internationales des pôles de compétitivité prévues dans le cadre de la [convention DGCIS-Ubifrance](#). La France est invitée d'honneur de cet événement mondial. La Foire de Hanovre en 2011 devrait aussi être l'occasion d'une participation active des pôles de compétitivité dans les secteurs autres que la mécanique, par exemple de l'énergie, des transports, ainsi que des textiles. Ubifrance sera chargée de l'accompagnement des pôles et de leurs entreprises.





 Consulter les archives [<http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?article116&lang=fr>]

 S'inscrire [<http://competitivite.gouv.fr/>]

## Mentions légales

Cette lettre d'information est une publication  
de la DGCIS et de la DATAR

Adresse : 8, rue de Penthièvre 75 008 PARIS

-  Directeur de la publication : M. Patrick Crézé
-  Rédactrice en chef et rédaction : Martine Maillard
-  Conception et réalisation : **Stratis**
-  Photos : **Stratis**, Ministère Économie Finances Industrie, MT, S2E2, ViaMéca, X.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/1978, dite informatique et libertés, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Ce droit de rectification pourra être exercé en nous écrivant ou en suivant ce lien. Afin de respecter la protection de votre vie privée et de vos données personnelles, la DGCIS et la DATAR s'engagent à ne pas divulguer vos informations personnelles à d'autres sociétés à des fins d'utilisations par celles-ci. Nous ne faisons aucune utilisation de vos adresses courriels en dehors de l'envoi de la lettre d'information.

Pour toute demande : [contact@competitivite.gouv.fr](mailto:contact@competitivite.gouv.fr)

**Datar**



**dgcis**  
Direction générale de la compétitivité  
de l'industrie et des services